

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-610

présenté par

M. Roseren, M. Bothorel, M. Cazenove, Mme Degois, Mme De Temmerman, Mme Gayte,
M. Haury, M. Simian, Mme Lardet, Mme Mörch, Mme Lenne et Mme Riotton

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 78, insérer l'article suivant:****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.